

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 39
Procurations : 10
Votants : 49
Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, et
Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

Objet : BUDGET PRINCIPAL 2019

Le projet de budget primitif 2019 qui vous est soumis a fait l'objet de discussions en commission des finances des 12/03 et 02/04 derniers.

Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 26 323 000 € (contre 25 835 843.81€ au BP 2018, soit + 1,88%)
- section d'investissement : 13 393 000 € (contre 11 275 406.26 au BP2018, soit + 18,78%)

Rappel : Compte tenu du vote du compte administratif 2018, la section d'investissement fait apparaître en recette au c/001 l'excédent reporté d'investissement 2018 de 235 809.37€.

Par ailleurs, les crédits d'investissement 2019 intègrent les crédits reportés 2018, soit 5 284 182.77 € en dépenses et 3 467 915.37 € en recettes, les RAR 2018 présentant un besoin de financement de 1 580 458.03€ déduction faite de l'excédent d'investissement reporté 2018.

Aussi, en séance du 28/03 dernier, a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 de 1 815 191.37€, d'une part en recette d'investissement du BP2019 (c/1068) pour 1 580 458.03€ pour couvrir le besoin de financement des RAR 2018, d'autre part en recette de fonctionnement du BP2019 (c/002) pour le solde de 234 733.34€.

Le budget 2019 prévoit :

- Un prélèvement sur section de fonctionnement de 503 133.53 € (C/023) lequel sera réalisé en tout ou partie lors de l'affectation du résultat 2019 ;
- Un montant en recettes de 20 384 537 € pour la fiscalité directe (C/73) dont
 - 7 716 051 € pour la TH, FB, FNB
 - 4 330 216 € pour la CFE
 - 2 982 981 € en produit notifié pour : CVAE, IFER, TASCOM et taxe additionnelle au FNB
 - 39 504 € de produit supplémentaire de TASCOM (**montant estimé**)

- 150 000 € de rôle supplémentaire (c/7318 - montant estimé)
- 240 370 € de taxe GEMAPI (c/7346)
- 4 304 175 € pour la TEOM (c/7331)
- 230 000 € pour la taxe de séjour (c/7362)
- 391 240 € en attribution sur FPIC 2018 (c/73223 - montant estimé)
- Un montant en atténuation de produits de 12 142 321.60 € (C/014) dont
 - 11 195 998.60 € de versement aux communes au titre des allocations de compensation et de la dotation de solidarité communautaire
 - 871 861 € de participation au fond national de garantie de ressource individuelle (FNGIR)
 - 50 716 € de reversement conventionnel de fiscalité (ZA mutualisé des Traverses)
 - 23 746 € pour le reversement de la taxe de séjour départementale
- Un montant estimé de 2 847 591 € (C/74) pour les dotations de l'Etat (dot. d'intercommunalité et dot. de compensation)

Le budget 2019 a été établi sans augmentation de la fiscalité.

PM : *Produit fiscal 2018 consolidé (TH - FB - FNB - CFE) : 11 792 622 €*

1-Produit fiscal 2019 (TH - FB - FNB - CFE) : 12 046 267 € (+ 253 645€)

PM : *Produits 2018 consolidés de remplacement de la TP (TAFNB - IFER -CVAE - TASCOM) : 3 062 825 €*

2-Produits 2019 de remplacement de la TP (TAFNB-IFER-CVAE -TASCOM): 3 022 485 € (- 40 340 €)

3-Versement au FNGIR : 871 861 € (= 2018)

4 - Attribution du FPIC : 391 240 € (estimation : - 85 876 €)

a) Produit fiscal disponible (1 + 2 - 3 + 4)	=	14 588 131 €	(+ 127 429€)
b) AC et DSC 2019	=	11 195 999 €	(- 15 436€)
c) Dotations Etat 2019 (estimation)	=	2 847 591 €	(- 92 665€)

Au final a - b + c = 6 239 723€ pour 2019 (contre 6 219 026€ en 2018, soit +20 697€)

Opérations financières : pour l'équilibre de la section d'investissement du BP2019, le montant nécessaire de l'emprunt ressort à **4 104 454 €** qui seront affectés pour :

- 665 800 € au service ECO (études, travaux et acquisitions de bâtiment),
- 622 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- 486 700 € pour les travaux crèches et acquisition bâtiments
- 450 000 € à la FTTH
- 429 000 € au service OM.
- 420 200 € pour la voie verte
- 426 754€ en divers (EPARECA, TEPCV, PLH...)
- 372 000 € au service Voirie
- 232 000 € pour l'aire de sport à Vesseaux

Comme chaque année, ces emprunts seront réalisés en tant que de besoin selon le niveau de réalisation des dépenses concernées.

Le montant prévisionnel des dépenses réelles d'investissement, y compris RAR 2018, s'élève à 12 960 373 €, dont 11 715 090 € de dépenses d'équipement.

Le financement des dépenses d'équipement étant assuré par :

- les recettes propres de la section (45.93% - c/10222+c/13)
- l'emprunt nécessaire à l'équilibre (35.03% - c/16)
- l'affectation du résultat 2018 (13.49% - c/1068)
- le virement à la section d'investissement pour partie (3.54% - c/021)
- l'excédent reporté 2018 (2.01% - c/001)

L'autofinancement prévisionnel net dégagé par la section de fonctionnement du BP2019 ressort à 1 285 373.35€ (virement + amortissements - reprise sur subventions amortissables), ce qui permet de financer le remboursement en capital de la dette de 930 586.32€.

Il vous est proposé d'examiner ce projet de budget, qui pour l'essentiel reprend les éléments d'orientation présentés en séance du 28/03 dernier, ainsi que les rapports subséquents directement liés à l'élaboration et l'approbation du BP 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le budget principal 2019 lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :
- section de fonctionnement : 26 323 000,00 €
- section d'investissement : 13 393 000,00 €

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 avril 2019
Le Président, Louis BUFFET

